



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
15 juillet 2002  
Français  
Original: espagnol

**Deuxième session ordinaire de 2002**  
New York, 23-27 septembre 2002  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programme de pays et questions connexes**  
**PNUD**

**Deuxième cadre de coopération avec le Mexique (2002-2005)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
I. La situation du développement dans l'optique du développement humain durable	3-11	2
II. Résultats et enseignements tirés de l'expérience passée. . . . .	12-28	3
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés. . . . .	29-46	5
IV. Arrangements en matière de gestion . . . . .	47-50	7
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Mexique (2002-2005). . . . .		9



## Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec le Mexique couvre la période 2002-2005 et a été élaboré en consultation avec les services du gouvernement chargés de l'exécution des projets en cours, les entités chargées de mener des négociations sur de nouvelles orientations en matière de collaboration et les institutions spécialisées des Nations Unies. Ce processus de consultation reposait sur l'engagement du Gouvernement en faveur du développement durable, conformément à l'objectif No 5 du plan national de développement couvrant la période 2001-2006.

2. Ce cadre de coopération continuera de couvrir les domaines visés par les programmes mis en oeuvre pendant la période précédente, en accordant en particulier la priorité aux questions qui revêtent de l'intérêt pour le nouveau gouvernement et pour le programme institutionnel du PNUD.

### I. La situation du développement dans l'optique du développement humain durable

#### A. Contexte politique

3. Les élections qui ont eu lieu en 2000 ont fait date dans l'histoire du pays : le Parti révolutionnaire institutionnel a été remplacé par le Parti d'action nationale à la présidence de la République, après avoir détenu les rênes du pouvoir pendant 71 ans. Dans ces circonstances, la transition démocratique ouvre la voie à une expérience qui portera sans aucun doute ses fruits à court et à moyen terme entre les mains d'un pouvoir exécutif légitime et parfaitement disposé à instaurer un dialogue avec le pouvoir législatif, bien que le parti au pouvoir ne dispose pas de la majorité au Congrès mexicain. Étant donné qu'aucun parti ne détient la majorité absolue, le pouvoir législatif, qui s'impose de plus en plus, est prêt à conclure des alliances visant à promouvoir l'élaboration de propositions de loi. Le pouvoir judiciaire, qui exerce lui aussi d'une influence croissante, ne ménage pas ses efforts pour administrer la justice dans le plein respect des droits de l'homme. Les autorités et les assemblées élues des États, de même que les administrations municipales, affichent alternance et pluralisme politiques. Quant aux médias, ils jouent également un rôle de plus en plus important.

Dans le district fédéral, qui compte 10 % de la population totale du pays, le Gouverneur est issu d'un parti d'opposition.

4. Grâce à des moyens accrus, l'Institut fédéral électoral a joué un rôle déterminant dans le bon déroulement des élections de 2000, malgré la faiblesse persistante des conseils électoraux des États.

5. La réforme de l'État, question toujours en souffrance, fait actuellement l'objet d'un débat; elle permettrait, au terme de cette période de transition, de mettre en place une organisation politique efficace, avec un pouvoir législatif bénéficiant d'une grande marge de manoeuvre quant à ses délibérations et décisions, et un pouvoir judiciaire désireux de venir à bout de l'impunité et de transcender l'incertitude et l'improvisation.

#### B. Contexte économique et social

6. Pendant plus de 25 ans, le Mexique a connu l'instabilité macroéconomique, conjuguée à des taux d'inflation élevés et des déséquilibres importants du secteur externe qui ont engendré des crises récurrentes et à des taux de croissance économique et de création d'emplois insatisfaisants. En conséquence, les niveaux des revenus et du bien-être de la majorité de la population n'ont guère progressé et, bien souvent, ils ont stagné s'ils ne se sont pas détériorés. En dépit des efforts consentis et de quelques progrès, les déséquilibres régionaux et sectoriels perdurent et la pauvreté et la marginalisation se sont aggravées.

7. Compte tenu des nombreux problèmes et menaces conjoncturels et structurels avec lesquels elle est aux prises, l'économie mexicaine se doit de relever deux défis pressants en raison de leurs dimensions économiques, sociales et politiques : parvenir à une croissance économique durable, stable, et plus dynamique, qui favorise la création d'emplois productifs pour une population en augmentation constante, et réduire les inégalités entre les groupes de population aisés et les déshérités.

8. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2001* du PNUD, le Mexique se situe à au 51e rang sur 162 pays, avec un indicateur de développement humain de 0,790. Il est classé parmi les pays à revenu intermédiaire, avec un produit intérieur brut par habitant de 8 297 dollars. Le taux de croissance économique enregistré en 2000 (6,9 %) n'a

jamais été aussi élevé en près de 20 ans, dépassant l'objectif officiel fixé à 4,5 %; en 2001, la croissance a toutefois enregistré un fort repli pour s'établir à 0,3 %. Cette situation résultait de facteurs externes, dont le ralentissement de l'économie américaine et les événements tragiques du 11 septembre, mais aussi de facteurs internes, principalement l'absence d'accord entre les pouvoirs quant aux réformes structurelles d'intérêt national qu'il convenait d'entreprendre dans quatre domaines : finances, administration de l'État, énergie et emploi. Dans ce contexte économique incertain, le Gouvernement fédéral a dû procéder à des amputations budgétaires et, pour 2002, la Banque centrale prévoit une inflation de 4,5 % et une croissance économique de 1,5 %.

### C. L'environnement au Mexique

9. Le Mexique, qui se situe au quatrième rang mondial pour la diversité biologique, possède actuellement 127 zones naturelles protégées couvrant 17 056 606 hectares. La superficie protégée est passée de 8 % du territoire national en 1995 à 16,3 % en août 2001. Cependant, les plans d'utilisation des terres actuels menacent les écosystèmes et épuisent la base des ressources naturelles. Au cours des quatre dernières décennies, la superficie des terres consacrées à l'agriculture a augmenté de 40 % (dont 15 % sont réservés à l'élevage) alors que parallèlement la superficie boisée diminuerait de 1 à 2 % par an, soit de 500 000 et 700 000 hectares. Or, à terme, la déforestation conduit à une dramatique désertification.

10. Cette situation a engendré une crise environnementale; le plan national de développement pour la période 2001-2006 envisage de résoudre cette crise en partant du principe qu'une croissance répondant à des impératifs de qualité n'est possible que si l'on envisage de manière responsable l'interaction indispensable entre le domaine économique-social, l'environnement et les ressources naturelles.

11. Les stratégies de gestion exposées dans le programme sur l'environnement pour 2001-2006 visent les objectifs suivants : mettre au point et renforcer des systèmes de rationalisation des ressources naturelles, garantir la participation et la responsabilisation de la société et promouvoir la décentralisation de la gestion et de l'administration de ces ressources en faveur des États et des municipalités; lancer une campagne de sauvetage des forêts et des eaux, et reconnaître

l'importance d'Action 21 comme principe directeur pour les engagements souscrits par le Mexique avec la communauté internationale et pour la protection en faveur de l'environnement.

## II. Résultats et enseignements tirés de l'expérience passée

12. Parmi les grandes réalisations obtenues lors du premier cadre de coopération (1997-2001) figure l'expérience qu'ont acquise les institutions nationales en menant des négociations avec diverses sources de financement bilatérales et multilatérales. Il a également été très enrichissant d'établir des relations avec des acteurs de différents domaines des secteurs public, privé et social, ainsi qu'en mettant en oeuvre des programmes de décentralisation au profit des États et des municipalités. On trouvera ici les principaux résultats obtenus dans le cadre des quatre programmes exécutés durant cette période.

### A. Programme d'aide à la lutte contre la pauvreté

13. Pour lutter contre la pauvreté, on a appliqué une stratégie d'aide aux institutions publiques, au secteur privé et aux organisations de la société civile qui privilégiait l'intégration des filières de production (axées sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises); l'amélioration des revenus et la création d'emplois; le développement local et l'accès des pauvres au crédit.

14. Les projets sur l'intégration de la production lancés en 1997 et 1998 en vue de la création de réseaux d'entreprises et de centres de services dans divers États du pays ont été menés à bien en 2001 grâce à l'établissement d'alliances stratégiques.

15. Dans neuf États de la région du centre-est, une campagne de grande ampleur a été lancée en vue de diffuser les méthodes et les connaissances nécessaires à l'intégration des industries locales de petite taille dans les chaînes de production compétitives, lesquelles constituent une composante fondamentale des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement local. L'instrument de soutien technique utilisé était un manuel de l'intégration de la production, qui exposait de manière systématique des méthodes opérationnelles et contenait des informations

utiles pour le renforcement des capacités d'action des partenaires sociaux concernés.

16. L'instauration d'un dialogue politique avec les caisses de développement agricole a également posé des jalons pour réaliser, à grande échelle, des programmes en faveur de l'intégration des petits producteurs ruraux dans les filières productives.

## **B. Programme d'appui à la politique de développement de l'environnement**

17. La création d'un groupe d'appui au sein de l'ancien Secrétariat d'État à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche, en vue de l'élaboration de propositions à présenter au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de leur gestion, a principalement eu pour effet d'accroître le montant du portefeuille des projets, qui est passé de 504 000 dollars en 1997 à 29,9 millions de dollars. Ce groupe a également joué un rôle important dans l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'environnement, qui recouvre un ensemble de projets devant être réalisés avec un financement du FEM.

18. Un autre résultat important et novateur a été l'évaluation technique du gouvernement du district fédéral qui a conduit à inclure dans les politiques à long terme du Gouvernement, l'utilisation de l'hydrogène comme carburant pour les transports publics, l'élaboration d'un projet pilote financé par le FEM et une collaboration étroite entre les services de l'État et les entreprises manufacturières privées.

19. La mobilisation, pendant la période 1997-2001, de 17 millions de dollars provenant du Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal et administrés par le PNUD, a joué un rôle très important en faisant bénéficier 100 entreprises mexicaines d'une évaluation internationale de haut niveau en vue de rendre non polluantes les technologies de réfrigération utilisées (par exemple, mousses et plaques isolantes utilisées dans la construction et pour le revêtement des sols).

20. Un autre volet du programme a été l'appui méthodologique et technologique apporté à des projets non classiques de production écologiquement rationnelle dans des villages mayas du Yucatán, financés par le Programme de microsubventions du FEM en faveur d'organisations de la société civile et de la Fondation pour les Nations Unies.

21. Le Mexique participe au Projet régional pour le couloir méso-américain, dans le cadre d'une initiative entreprise dans le sud-est du pays. Cette initiative, ainsi que le projet financé par le groupe Capacités 21 pour le renforcement de la société civile, reposent sur une démarche participative quant à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'initiatives prises par l'État et les municipalités.

## **C. Programme d'appui au processus de décentralisation dans un fédéralisme renoué**

### **1. Assistance électorale**

22. Les résultats des élections fédérales de 1997 et 2000 ont été reconnus comme légitimes tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Grâce à la coopération entre le PNUD et la Division de l'assistance électorale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la participation des citoyens à la surveillance des élections a gagné en fiabilité et méthode.

23. Un autre accomplissement a été le renforcement de l'Institut et du Tribunal fédéraux électoraux, qui sont devenus des organes autonomes et indépendants des pouvoirs exécutif et législatif. Cette réalisation a contribué à donner plus d'autorité aux résultats électoraux et à faire en sorte que d'autres pays prêtent un intérêt accru à une coopération électorale horizontale.

### **2. Droits de l'homme**

24. En décembre 2000, le Gouvernement et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont conclu un accord sur la première étape du projet concernant la coopération technique en matière de droits de l'homme, avec l'appui administratif et technique du PNUD. Les activités ci-après ont été entreprises : organisation d'ateliers sur la torture et diffusion d'informations relatives aux droits de l'homme, à l'intention en particulier des populations autochtones; identification des besoins aux fins de renforcement institutionnel de la Commission nationale des droits de l'homme et sélection des projets à mettre en oeuvre dans une deuxième étape.

### 3. Populations autochtones

25. L'Institut national chargé des questions autochtones a réalisé, avec le concours du PNUD, diverses études concernant l'emploi, le développement économique et social et la migration des autochtones grâce auxquelles des organismes publics, des universités, des organisations autochtones et des centres de recherches ont pu obtenir des informations de base dans ces domaines. L'institut a également encouragé la création de 28 centres régionaux d'information et de documentation sur les questions autochtones.

26. Dans la région du sud-est, un financement du Gouvernement suisse a permis d'améliorer les capacités d'action des défenseurs des droits de l'homme, en insistant particulièrement sur la défense des droits des enfants et des femmes mayas.

### 4. Perspective sexospécifique

27. On a mis en avant la corrélation entre la réduction de la pauvreté et l'émancipation des femmes grâce à l'instauration d'une collaboration avec le Programme intégré d'aide aux microentreprises de la banque de développement Nacional Financiera, qui encourage l'établissement de réseaux de petites entreprises auxquelles le PNUD accorde un soutien pratique et méthodologique, dont les femmes sont les principales bénéficiaires. On a également posé les bases du renforcement de l'Institut national chargé des questions féminines, en particulier sur le thème de la violence dans la famille.

## D. Programme d'appui au développement et renforcement de la politique de coopération

28. La réalisation principale a été la création, en 1998, de l'Institut mexicain pour la coopération internationale (IMEXCI). Pendant le cadre de coopération précédente, un financement du PNUD a permis de mettre en oeuvre le projet sur l'actualisation et le renforcement de la stratégie intitulée « Coopération pour le développement privilégiant la coopération technique entre pays en développement au XXI<sup>e</sup> siècle », l'objectif étant de donner plus de moyens à l'IMEXCI, de coordonner les demandes d'aide et de stimuler l'offre de coopération technique. La collaboration du PNUD, qui durera 14 ans et dans le

cadre de 11 projets, continuera de porter durablement ses fruits.

## III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

29. Afin de poursuivre les actions à long terme commencées pendant la période précédente, les domaines d'activité suivants seront conservés dans le cadre de coopération 2002-2005 :

### A. Lutte contre la pauvreté moyennant l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises

30. Dans ce domaine d'activité, l'objectif est de lutter contre la pauvreté par le renforcement de petites unités de production dans plusieurs États du Mexique. Les principaux thèmes correspondent à des domaines sur lesquels le PNUD axe son action : intégration productive et microfinancement en vue de : a) créer une capacité institutionnelle à l'échelle du pouvoir fédéral et des États au sein de réseaux de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et de microfinancement; et b) renforcer la capacité institutionnelle du Sous-Secrétariat d'État à la petite et moyenne entreprise du Ministère de l'économie, du Sous-Secrétariat d'État aux relations économiques et de la coopération internationale, de la société Nacional Financiera et des FIRA, et de leurs délégations respectives dans les États, afin de mener à bien des programmes systématiques de filières de production en zones urbaines et rurales.

31. En matière d'intégration productive, les résultats escomptés sont les suivants : augmentation du nombre de fournisseurs; élaboration de programmes et d'instruments de promotion; formation de la main-d'oeuvre par la formation virtuelle; et création de centres fondés sur des petites unités de production. S'agissant du microfinancement, on espère favoriser la capacité institutionnelle pour promouvoir un secteur de microfinancement rural et renforcer les institutions nationales de microfinancement.

## B. Politique de l'environnement

32. Dans ce domaine, l'objectif est d'aider le Gouvernement à appliquer sa politique de préservation et de protection de l'environnement moyennant l'exploitation durable des ressources naturelles. En outre, on encouragera les autorités sectorielles à respecter leurs engagements internationaux, en exploitant le plus possible les ressources financières disponibles.

### 1. Renforcement de l'élaboration de programmes participatifs de développement durable

33. Grâce à l'aide financière du PNUD et du FEM, on appuie l'élaboration du Plan vert pour le Mexique, d'une durée de 25 ans, avec la participation d'institutions importantes d'aménagement de l'environnement et sous l'autorité technique du Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT). Ce plan a pour objectif de lancer dans les secrétariats d'État des processus de planification et d'application du développement durable.

34. Avec l'appui de Capacités 21, on continuera de collaborer avec le SEMARNAT pour renforcer la capacité de la société civile afin qu'elle puisse participer à l'élaboration et à l'exécution de projets locaux de développement durable, et pour faciliter le fonctionnement des conseils consultatifs. On renforcera la capacité de la Commission nationale sur la sécurité biologique et les organismes génétiquement modifiés afin d'appliquer le Protocole de Carthagène, et on mènera des actions notamment en matière d'aménagement hydrologique, de préservation d'essences d'arbres et de protection de ressources génétiques.

### 2. Forêts et diversité biologique

35. Le PNUD renforcera les pratiques optimales d'aménagement des zones naturelles protégées et l'application d'une politique de développement durable des zones forestières, par une gestion intégrée et une administration décentralisée des écosystèmes. Les axes de ces cadres d'action sont deux projets de grande ampleur financés par le FEM (« Gestion intégrale des écosystèmes dans trois régions prioritaires » et « Préservation de la diversité biologique dans la réserve de la biosphère de la Sierra Gorda »). Le

premier encouragera le développement régional durable dans trois régions prioritaires dans les États d'Oaxaca, de Puebla et de Veracruz, pour la création de fonds régionaux uniques cofinancés par le FEM. Le second est un projet pilote d'aménagement décentralisé et durable dans une réserve de la biosphère. Ces deux projets établissent des méthodes de travail décentralisé qui fait appel aux collectivités locales et aux secteurs privé et public à l'échelle du pouvoir fédéral, des États et des municipalités.

36. Dans le Yucatán, on continuera d'appuyer les communautés mayas grâce à des projets de production durable et de préservation de la diversité biologique dans le cadre d'un processus participatif, afin de relever leur niveau de vie, selon les critères du programme de microfinancement du FEM et de la Fondation pour les Nations Unies.

37. Les thèmes des futurs programmes portent sur l'écotourisme, les marchés des produits « verts », les composants de la diversité biologique agricole et la recherche participative sur la prévention des feux de forêt.

### 3. Énergie et moyens de transport écologiquement rationnels

38. Ce thème comprend des initiatives susceptibles d'être financées par le PNUD ou le FEM, afin de parvenir à l'autosuffisance énergétique et de protéger l'environnement. S'agissant des moyens de transport écologiquement rationnels, il existe déjà une flotte expérimentale d'autobus qui roulent à l'hydrogène, facteur clef pour le transport urbain non polluant dans les principales villes du pays. L'autre initiative est l'exploitation du Fonds d'affectation spéciale du FEM pour rechercher d'autres sources d'énergie renouvelables : biomasse, énergie solaire photovoltaïque et énergie éolienne. Cette initiative aura des incidences à l'échelon international, car elle comprend des plans d'interconnexion de réseaux électriques de pays de la région, ainsi que des essais de turbines et d'éoliennes.

### 4. Protection de la couche d'ozone

39. Pour compléter le programme de protection de la couche d'ozone, il est prévu d'allouer des ressources supplémentaires prélevées sur le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal – environ 4 millions de dollars – afin d'étendre les activités de

recherche sur les halons et le bromure de méthyle, et de respecter l'engagement pris de réduire de 90 % l'utilisation des chlorofluorocarbones dans la fabrication des mousses.

### **C. Renforcement de la culture démocratique**

40. Dans ce domaine, l'objectif est de permettre aux citoyens d'exercer leurs droits et leurs devoirs dans le cadre du Plan national de développement 2001-2006 qui comprend notamment la participation démocratique, le respect des droits de l'homme, l'attention portée aux groupes vulnérables des communautés autochtones et l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes.

41. Dans les États du Chiapas, de Morelos et de Guerrero, on renforcera la participation démocratique et les institutions électorales. Il est prévu d'étendre ce programme à d'autres États et de l'appliquer lors des élections fédérales de 2003. Le PNUD participera également de façon théorique et pratique au débat national sur la démocratie avec les partis politiques, le Gouvernement et la société civile, et il jouera un rôle dans la poursuite de la démocratisation et dans la réflexion sur d'autres expériences de transition démocratique dans le monde.

42. Lors de la deuxième phase du projet de coopération sur les droits de l'homme, on continuera à renforcer les capacités des entités qui travaillent sur la question, grâce à une formation aux questions de torture, de respect des droits de l'homme, d'accès à la justice et de défense des droits des autochtones. De même, on examinera les obstacles qui entravent le respect des engagements du pays en matière de droits de l'homme et on renforcera la Commission nationale des droits de l'homme.

43. S'agissant des autochtones, on continuera de coopérer avec l'Institut national des affaires indigènes afin de créer une plate-forme d'informations qualitative et quantitative axée sur la planification et l'exécution de mesures institutionnelles, l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux, l'appui des initiatives des organisations et communautés autochtones et la sensibilisation de la population non autochtone au caractère pluriethnique et multiculturel du pays.

44. En outre, on appuiera l'Institut national des femmes afin d'intégrer des perspectives sexospécifiques dans les politiques publiques et des notions d'égalité des sexes dans les programmes de neuf États, notamment la prévention de la violence familiale.

45. On élabore actuellement le premier rapport sur le développement humain du Mexique, afin de disposer d'informations sur le développement humain à l'échelle du pays et des États, et d'établir une comparaison avec d'autres pays. Ces informations sont essentielles pour élaborer des politiques publiques, prendre des décisions et allouer des ressources financières.

### **D. Promotion et renforcement de la coopération Sud-Sud**

46. Du fait de la mondialisation, la coopération est un instrument fondamental d'échange de données d'expérience, de connaissances et de technologies pour élaborer des politiques nationales de développement. On tentera d'internationaliser les expériences réussies et les enseignements tirés du cycle précédent, particulièrement en matière de démocratie (observation des élections) et de renforcement des secteurs de production et de l'environnement.

## **IV. Arrangements en matière de gestion**

47. L'Institut mexicain de coopération internationale dépendant du Ministère des affaires étrangères (IMEXCI-SRE) et le PNUD assureront ensemble le suivi international du programme adopté dans le cadre de coopération 2002-2005, tandis que les organismes d'exécution seront chargés de gérer les projets.

### **A. Gestion**

48. Le PNUD, en collaboration avec l'IMEXCI-SRE et les organismes d'exécution, continuera de veiller à la souplesse et à la transparence dans l'utilisation des ressources financières, le recrutement de personnel et les achats; de sélectionner et de faire appel à des services d'assistance technique spécialisée; de gérer des projets avec le concours d'interlocuteurs du

Gouvernement, de la société civile ou du secteur privé, ainsi que de gérer et d'administrer d'autres ressources. On privilégiera les projets qui valorisent les synergies et les actions interinstitutions, intégrées dans des plans gouvernementaux stratégiques et/ou des projets sur des thèmes multisectoriels tels que l'environnement, la condition féminine et les droits de l'homme.

## **B. Suivi et rapports sur l'avancement des travaux**

49. On continuera d'enregistrer les projets dans une base de données afin d'en assurer le suivi et l'évaluation continus, et des indicateurs de résultats qualitatifs et quantitatifs seront définis. On pourra ainsi déterminer le rôle du PNUD dans la réalisation des objectifs nationaux, évaluer le degré de viabilité des programmes et mesurer leur effet. On profitera de l'appui technique d'organismes spécialisés des Nations Unies présents au Mexique, ainsi que de la synergie résultant d'actions de coopération bilatérale. Des réunions périodiques seront organisées entre l'IMEXCI-SRE et le PNUD afin d'évaluer les progrès accomplis, de trouver des solutions aux problèmes, de redéfinir les axes d'action, d'étudier la possibilité de reproduire les expériences et de rechercher des sources d'appui supplémentaires.

## **C. Mobilisation des ressources**

50. Étant donné que les ressources du PNUD sont de plus en plus limitées pour les pays affichant un niveau de développement moyen, l'IMEXCI-SRE et le PNUD élaboreront une stratégie de mobilisation de ressources internationales, bilatérales et multilatérales, et feront également appel aux institutions nationales publiques et privées.

## Annexe

### Objectifs de mobilisation des ressources pour le Mexique (2002-2005)

<i>Source</i>	<i>Montant</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources de base du PNUD</b>		
Montant estimatif du report	2 107	Ressources déjà utilisées pour des projets en cours
MCARB 1.1.1	994	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
MCARB 1.1.3	0	
AEPP/AST	54	
<b>Total partiel</b>	<b>3 155*</b>	
<b>Ressources autres que les ressources de base du PNUD</b>		
Participation aux coûts du Gouvernement	44 975	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds dont :	71 664	
FEM	58 711	
Protocole de Montréal	4 053	
Fonds spécial sur les changements climatiques	587	
Participation aux coûts de tierces parties	8 900	
<b>Total partiel</b>	<b>117 226</b>	
<b>Total</b>	<b>120 381*</b>	

\* Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviation : FEM = Fonds pour l'environnement mondial.